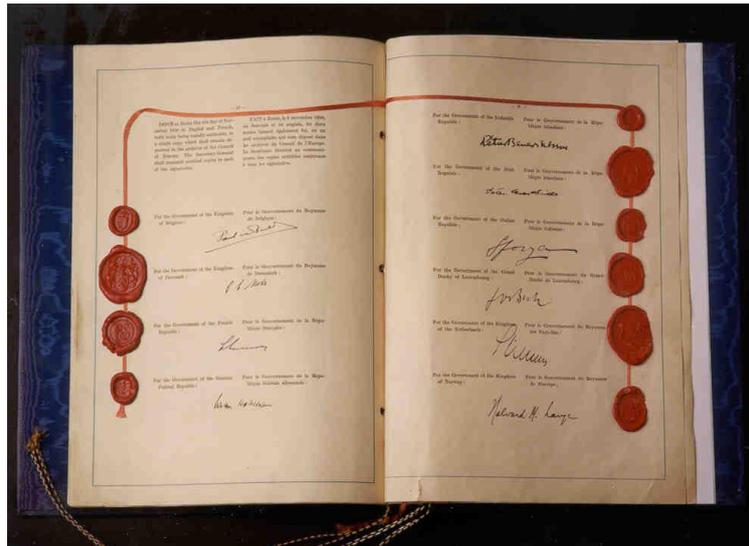


La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)



Dates:

- 4 novembre 1950: Adoption de la CEDH à Rome
3 septembre 1953: Entrée en vigueur
28 novembre 1974: Entrée en vigueur pour la Suisse

États membres de la CEDH:

Seuls les membres du Conseil de l'Europe et – depuis l'entrée en vigueur du protocole additionnel 14 – l'Union européenne ont la possibilité de ratifier la CEDH. Actuellement, les **47 États membres** du Conseil de l'Europe ont tous ratifié la CEDH.

Protocoles additionnels (PA):

La CEDH est complétée par **16 protocoles additionnels**:

- Six protocoles additionnels contiennent des dispositions de droit matériel qui garantissent des **droits non inscrits** dans la Convention ou **étendent des droits déjà existants** dans la Convention. Chaque État signataire peut librement décider ceux qu'il souhaite (ou non) ratifier. La Suisse n'a ratifié que le 6e (abolition de la peine de mort) et le 13e PA (abolition de la peine de mort en toutes circonstances).
- Dix protocoles additionnels sont en fait des protocoles d'amendement qui modifient le texte même de la CEDH. Leur contenu concerne les **procédures de la Cour ou lui accorde des compétences supplémentaires**. Ces protocoles additionnels doivent être signés et ratifiés par tous les États avant d'entrer en vigueur. Aujourd'hui, seuls les 11e et 14e protocoles revêtent une certaine importance. Les 15e et 16e PA ne sont pas encore entrés en vigueur.

Liens

- [Texte de la CEDH et des protocoles additionnels sélectionnés](#)
Texte de la Convention complété par les protocoles 4, 6, 7, 12 et 13 (PDF, 31 p.)
- [Convention européenne des droits de l'homme \(CEDH\)](#)
Vue d'ensemble sur humanrights.ch
- [Protocoles additionnels à la Convention Européenne des droits de l'homme](#)
Vue d'ensemble sur humanrights.ch

La Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) (Strasbourg/ F)



Dates:

- 21 janvier 1959: Première élection des membres de la Cour
- 23-28 février 1959: Première session de la Cour
- 14 novembre 1960: La Cour rend son premier arrêt ([Lawless c. Irlande](#))
- 4 décembre 1979: La Cour rend son premier arrêt sur une requête contre la Suisse ([Schuessler c. Suisse](#), pas de violation)
- 1^{er} novembre 1998: Le 11e PA entre en vigueur: une Cour désormais permanente remplace le précédent système de contrôle
- 18 septembre 2008: La Cour rend son 10'000^{ème} arrêt.

Budget

Le Budget de la Cour fait partie du budget du Conseil de l'Europe. Les États membres de ce dernier contribuent au financement selon des barèmes tenant compte de leur population et de leur PIB.

- Budget total du Conseil de l'Europe (2014): environ 400 mio €
- Budget de la Cour: environ 67 mio €
- Contribution de la Suisse (2014): 5.8 mio €

Juges:

- Chaque partie contractante met un-e juge à disposition, par conséquent la Cour se compose actuellement de 47 juges au total.
- Election: Chaque État contractant présente une liste de trois candidat-e-s et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe élit un-e juge pour chaque État.
- Représentation suisse: Depuis 2011, la professeure Helen Keller est la juge suisse. En cette qualité, elle est indépendante et n'est pas liée par des instructions. Elle est élue pour une durée de neuf ans et n'est pas rééligible.
- Toujours un-e juge suisse: Lors de procédures contre la Suisse devant la Cour, le ou la juge suisse est en règle générale impliqué-e dans le jugement ou la décision.

Décisions et arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (1954-2013)

Requêtes déclarées irrecevables ou rayées du rôle:

- Tous États: 97 %
- Suisse: 98.5 %

Requêtes tranchées par un arrêt de la Cour:

- Tous États: 3 %
- Suisse: 1.5 % (134 arrêts au total)

Proportion de ces jugements dans lesquels la Cour a constaté au moins une violation de la CEDH:

- Tous États: 83 %
- Suisse: 64 % (86 arrêts au total)

Condammations de/ Arrêts contre la Suisse (1979 – 2013) selon les dispositions de la CEDH:

- Art. 6 (droit à un procès équitable): 32 %
- Art. 8 (droit au respect de la vie privée et familiale): 18 %
- Art. 5 (droit à la liberté et à la sûreté): 17 %
- Art. 10 (liberté d'expression): 15 %
- Autres: 18%

Liens utiles:

- [Cour européenne des droits de l'homme](#)
Site de la Cour, en français
- [Cour européenne des droits de l'homme \(CrEDH\) – Vue d'ensemble sur humanrights.ch](#)
Vue d'ensemble/ Déposer une plainte/ Arrêts CrEDH/ Réforme de la CrEDH
- [Moteur de recherche HUDOC de la CrEDH](#)
Accès à toutes les décisions et tous les arrêts de la Cour
- [Jurisprudence de la CEDH](#)
Vue d'ensemble des arrêts et décisions sélectionnés qui sont pertinents pour la Suisse (depuis 2008),
Office fédéral de la Justice
- [Liste des cas suisses devant la Cour européenne des droits de l'homme](#)
Vue d'ensemble par humanrights.ch de tous les cas suisses devant la Cour qui ont été tranchés par un arrêt.

Sources:

[Statistiques de la Cour européenne des droits de l'homme](#)
[humanrights.ch](#)